coleors, bureau du Journal,

chez LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT:

LOT, AVEYRON . CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un au 16 fr. Six mois..... 9 fr. Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

et se paie d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

M-AMERICAN SERVICE

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES 50 centimes la liga.

Les Annonces et Avis sont regus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient

- Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement re-

L'ABONNEMENT

se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand en voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.	es bes murs monds de l'op-	Départ des Correspondances	SERVICE D	ES POSTES. Arrivée des Corre	spondances question
PAT JOURS. FETR. FOIRES. 22 Diman. s Géraud. 23 Lundi. T.S.R.J.de N Catus, Duravel, St-Ceré. 24 Mardi. s Raphaël.	D. Q. le 27 à 3 h. 59 'du soir. D. Q. le 41, à 10 h. 41' du soir. D. Q. le 11, à 3 h 31' du soir.	DÉSIGNATION DES ROUTES. Gramat Rodez, Brives, Tulle, Aurillac. Valence-d'Agen, le Midi. Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille. Libos nº 1, Paris, Limogos, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre. Montauban, Caussade, Toulouse. Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, StCeré, Cazals. StGéry, Cabrerets, Laucès-du-Lot, Périgueux, Liyernon. Castelnau-de-Montratier.	Clôture des chargements. 7 h. s. levée (boîte). 4 h m. 7 h. s. 6 h m. 9 h. m. 9 h 15 m. 7 h. s. 10 h soir. 7 h. s. 10 h 30 s. 7 h. s. 10 h 30 s. 7 h. s. 10 h 30 s.	DÉSIGNATION DES ROUTES. Cabrerets, Lauzès, StGéry. Figeac, Livernon, Souillac. Castelnau. Gourdon, Catus. Gramat, StCeré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac. Libos no 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc, Cazals. Libos no 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzech, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot. Limogne, Lalbonque, Villefranche-du-Rouergue. Montaubau, Caussade, Toulouse.	Arrivée des Courriers 5 h s. 5 h 30 s. 6 h 30 s. 8 h 30 s. 7 h. matin. 2 h 45 s. 3 h 30 soir.
25 Mercr., s Capuan. St-Germain.	N. L. le 19, à 4 h 37' du soir.	Limogne, Lalbenque, Yillefranche-du-Bouergue, Figeac. Libos n* 2(*), Agen, Luzech, Castelfranc, Duravel, Fumel, Puy-l'Év. (*) Tous ces bureaux parient également par Libos u° 1.	7 h. s. 10 h s. 11 h s.	Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen. Distribution rurale, 6 heures du matin.	6 h s. 6 h 30 s.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 18 Octobre 1865. BULLETIN

La conférence sanitaire proposée par l'Empereur aura son siège à Constantinople.

Le comte de Sartiges, ambassadeur de France, a été reçu le 14, au Vatican, en audience particulière, par le Pape.

Les lettres de Rome disent que le général de Montebello est attendu le 25 octobre dans cette ville. On assure que monsignor Franchi, après avoir séjourné à Vienne, à Munich, à Berlin et à Cologne, se rendra en Russie avec une mission ayant trait aux affaires religieuses.

L'idée d'une alliance entre l'Italie, la Prusse et la France s'accrédite sérieusement.

On mande télégrafiquement de Toulon que trois navires de transport vont être dirigés sur Civita-Vecchia, afin de ramener les détachements de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie qui ont été remplacés à la frontière napolitaine par les troupes pontificales.

Le tribunal de Berlin s'est occupé, le 13, de l'affaire de la Société ouvrière, fondée par M. Lassalle. Le tribunal, considérant cette Société comme une association politique correspondant avec d'autres associations, a condamné son président, M. Roller, à une amende et a ordonné la suppression de la Société des Lassalliers de Berlin aus jup sive ; selend sob noil

Des troubles assez graves ont éclaté à Munich, dans la soirée du 8, et se sont renouvelés le 9 et le 10. La cavalerie et l'infanterie ont chargé le peuple à plusieurs reprises. Un grand nombre de personnes ont été blessées et arrêtées. A une heure du matin la troupe était encore postée devant le Westendhalle.

Le mouvement électoral à Madrid est paralysé à cause de l'épidémie. Plus de 60,000 personnes ont quitté la capitale. Le choléra a sensiblement Delestang, regent de sixième a sunimib

Le Roi et la Reine de Portugal sont descendus au château de Lacken où ils ont été reçus par le roi Léopold et où ils resteront jusqu'à leur départ pour l'Allemagne, fixé au 20 octobre.

FEUILI.ETON DU JOURNAL DU LOT tanderait pas à sceat érdotso 81 ubns ce que pensait

de Clorido surprit et interpreta) uns meine sourires qu'on no AATisoit guère, tont en fei-

nant de vouloir les réprimer. Elle vit que l'opprion on fool of LA VICONTESSE DE LERCHY of the last

qui confrontait ses désirs. Résolue, aussitét à la bra-Suite du chapitre VI.

Et le duc? Il était chez M. Erneville. Enfermés tête à tête dans le cabinet du financier, ils causaient. Celui-ci avait abordé le chapitre affaires, les questions positives et matérielles. Il rendit à son futur gendre un compte minutieux de l'état de sa fortune, lui dit avec orgueil le chiffre énorme de la dot qu'il assignait à sa fille, et, une fois sur ce terrain, exposa longuement et complaisamment ses opérations, ses placements de capitaux, ses spéculations de Bourse. Fier de richesses acquises par son travail et son hahileté, il s'étendit à perte de vue sur ce sujet favori. Il eut même soin de faire ressortir que, s'il vivait encore ne fût-ce qu'une dizaine d'années, et si nul évènement extraordinaire ne dérangeait ses calculs, il espérait bien laisser à Clotilde beaucoup plus du

Un mouvement révolutionnaire est attendu à Santa-Martha. Les Espagnols ont complétement évacué Domingo. A Haïti a été pris le fort Saint-Michel; les insurgés n'ont aucun avantage. Il y a beaucoup de désertions. On s'attend à leur défaite. Un ouragan à la Guadeloupe a causé de grands désastres. Les récoltes de café et de coton sont détruites. Les îles Marie-Galante et

Nous lisons dans la France:

« Les correspondances d'Amérique représenrecevoir son ambassadeur. »

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

On lit dans le Moniteur :

Hier, 12 octobre, out été échangées, au ministère des affaires étrangères, les ratifications de trois nouvelles conventions de poste entre la France et la Belgique.

Entre autres améliorations résultant de ces traités, le prix du port des lettres simples sera abaissé de 40 centimes à 30 centimes en cas d'affranchissement, et de 60 à 50 centimes en cas de non-affranchissement.

Le prix du port des imprimés expédiés de France pour la Belgique sera réduit de 10 à 6 centimes par 40 grammes en faveur des journaux et écrits périodiques.

Des papiers d'affaires sons bande pourront

les Saintes ont aussi été grandement éprouvées.

Les avis de l'Inde portent que les négociations pour la paix avec le Boutan sont restées sans résultat. - L'Ambassade britannique au Japon a été tranférée à Yédo. — Les forces anglaises au Japon seront renforcées.

tent la cause de Juarez comme irrévocablement perdue. La foi à une restauration possible a abandonné ses plus fidèles. Ortega, venu à New-York pour contracter un emprunt qui prolongeât du moins la résistance, a si complétement échoué, qu'il nie maintenant en avoir jamais fait la proposition aux capitalistes américains. L'attitude du président Johnson achève de tuer ce qui était déjà mort. La politique de neutralité paraît devoir être abandonnée, et on parle à la Maison-Blanche de reconnaître Maximilien et de

double de ce qu'il possédait aujourd'hui. Moyen indirect d'insinuer que Mile Erneville, qui n'était peut-être pas pour le mement plus riche que telle autre héritière MIIe de Vignolle, par exemple, -deviendrait par la suite un parti beaucoup plus avantageux.

Tout cela annuyait fort M. d'Armentière. Les conditions favorables où il se trouvait placé avaient développé chez lui cet instinctif dédain des questions d'intérêt, que des gens réduits à se créer enx-mêmes leurs ressources sont trop souvent contraints d'étouffer en eux. Il fut donc pris d'une sorte de dégoût, à entendre exalter l'opulence comme le premier des biens et le talent de la conquérir comme le mérite suprême. L'insinuation finale de M. Erneville provoqua de sa part un geste de protestation.

« Ne vous fâchez pas, dit le capitaliste en riant. Je sais bien qu'à votre âge, un homme qui n'a jamais manqué de rien méprise l'argent. Mais il en faut pour mener, une fois marié, le train qui sied à un duc. Vous aimez ma fille pour elle-même, et vous la prendriez sans ses millions, cela va de soi. Pourtant, quand vous en jouirez avec elle, vous serez forcé de convenir qu'ils ajoutent à votre bonheur. »

Et M. Erneville énuméra les avantages de la richesse. Raymond l'écouta d'un air distrait, en étouffant de son mieux ses baillements. Son indifférence, son air d'ennui et de fatigue, déplurent au capitaliste, qui fit tout bas cette réflexion chagrine: « Alexis Maugin aurait su me comprendre, lui, il m'aurait secondé, il aurait pris à cœur les choses qui m'intéressent. M'entendrai-je jamais avec cet aristocrate?

Et Raymond, de son côté, se disait : « Il est heureux que ma carrière doive m'éloigner souvent de être échangés entre les habitants des deux pays, moyennant le paiement d'une taxe d'affranchissement de 50 centimes par chaque poids de 200 grammes.

La transmission des sommes de 200 fr. et au-dessus pourra avoir lieu au moyen de mandats de poste.

Enfin, les lettres chargées renfermant des valeurs déclarées, pourront être envoyées de l'un des deux pays dans l'autre, lorsque leur circulation sur le territoire Belge aura été autorisée par une loi.

L'époque à partir de laquelle ces conventions recevront leur exécution sera fixée ultérieurement et portée, comme d'usage, à la connaissance du public, par décrets impériaux insérés tant au Moniteur qu'au Bulletin des Lois.

Dépêches télégraphiques. (Agence Havas.)

Kiel, 15 octobre.

La Gazette de Kiel annonce que le duc d'Augustenbourg est allé hier rendre visite au duc de Glüsksbourg à Carlsburg. A son passage à Eckernforde, le duc a reçu une ovation. Les maisons étaient pavoisées. Les délégués de la municipalité et le président de la Société des Arts sont venus lui présenter leurs hommages.

Principautés danubiennes.

Bucharest, 14 octobre. Le ministres des affaires étrangères, M. Balanesco, a donné sa démission. M. Odolesco a été nommé à

Le prince Couza a été déclaré hors de danger, mais il est encore souffrant.

Belgique.

Bruxelles, 16 octobre.

Le prince Amédée de Savoie est arrivé hier, à deux heures du soir, venant de Paris. Il a été reçu à la gare par LL. MM. le Roi et la Reine de Portugal.

Le Prince Amédée est descendu à l'hôtel de Bellevue, où il dîne ce soir en famille avec LL. MM. Portugai-

Japon.

Shanghaï, 21 août.

Le ministre Anglais au Japon, Sir Parker, a pris possession de son poste. Il a obtenu du Gouvernement Japonais de pouvoir établir sa résidence offi-

Paris, - car il était cruellement froissé du peu de ménagement qu'apportait le père de Clotilde à lui faire sentir la distance entre leurs fortunes. Son front s'assombrit un instant, mais il imposa silence à son dépit; et il fit d'autant mieux que M. Erneville, loin d'avoir eu l'intention de le blesser, avait cru, au contraire, lui présenter une perspective agréable. Il est certaines délicatesses de tact qui manquent à plus d'un enrichi; le nôtre ne soupçonnait pas que son langage pût avoir rien de pénible pour celui qui l'é-

Il le questionna sur sa propre fortune. Raymond n'en connaissait pas le chiffre. Son père était mort, laissant des affaires quelque peu embrouillées, entre autre un procès encore pendant et dont l'issue heureuse ou malheureuse enrichirait le duc et le marquis ou les laisserait dans la médiocrité. Leur mère avait de l'aisance, rien de plus, et M. d'Armentière ne comptait pas qu'elle fît rien pour lui, puisqu'elle désapprouvait son mariage. Chose qui surprit beaucoup M. Erneville, il ne paraissait pas tenir à gagner son procès. Il donnait même à entendre qu'il le perdrait avec plaisir, ceux qui plaidaient contre la famille d'Armentière étant pauvres et ayant plus grand besoin qu'elle du bien en litige.

« Du reste, monsieur, ajouta le duc, si vous désirez en savoir plus long sur ce procès et sur les affaires de ma famille en général, mon ami Etienne Charlet, notre avocat, pourra vous renseigner à cet

- C'est un jeune homme de talent. Moi aussi, j'ai parfois recours à ses lumières. » Ici Clotile, impatientée de voir l'entretien sérieux

Florence, 15 octobre.

Les provenances du port de Naples sont soumises à une Quarantaine de trois jours dans tous les autres ports du royaume d'Italie.

Australie.

Melbourne, 25 août.

La sécheresse continue dans le nord de l'Australie. Les moutons périssent par milliers. — Plusieurs escarmouches ont eu lieu, dans la Nouvelle Zélande, entre les volontaires et les indigènes. Ces derniers ont assassiné le capitaine Close et trois autres anglais. - Le Gouvernement a annoncé un projet ayant pour objet de sauvegarder les intérêts de la race indi-

Revue des Journaux

On écrit de Madrid, le 10 octobre, au Moniteur: « Dès que la reinea appris que la capitale était menacée de l'épidémie, Sa Majesté a exprimé sa volonté de retourner au Palais de Madrid. On croit pourtant que les ministres qui sont tout arrivés ici ce matin, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine, feront tous leurs efforts pour obtenir de Sa Majesté qu'elle revienne sur sa généreuse décision. Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que la personne royale se serait trouvée à Madrid au milieu de dangereuses épidémies ; mais aujourd'hui l'état où se trouve la reine ayant été officiellement déclaré, on pourrait presque dire que ce n'est plus à elle seule qu'elle doit de rester avec ses enfants dans la résidence de la Graya jusqu'au moment où le séjour de la capitale ne présentera plus aucun danger. »

Les mesures rigoureuses dont le gouvernement anglais a cru devoir user lorsquelui a été révélé la conspiration des Fenians et notamment le suppression d'un journal, l'Irish people qui passe pour l'organe du Fenianisme, ont amené une polémique très vive entre le Constitutionnel et plusieurs journaux, La France présente à ce propos les considérations suivantes:

« Toutes les sociétés, toutes les nations, tous les gouvernements et toutes les époques, fait observer M. Cohen, sont parfois en face de nécessités d'ordre public qui exigent, tout-àcoup, des résolutions suprêmes et des mesures

durer si longtemps, entr'ouvrit la porte et montra son beau visage, paré d'un sourire espiègle et provoquant. Puis elle se retira. Le duc s'élança au salon, suivi de M Erneville. Elle se plaignit, avec une moue charmante, d'avoir été négligée et oubliée, d'avoir attendu dix grandes minutes, après s'être hâtée et avoir mis ses femmes de chambre en révolution pour terminer en une demi-heure une toilette complète en l'honneur de M. d'Armentière. Ces mots attirèrent l'attention de ce dernier sur la robe et sur la coiffure de Clotilde. Tout cela était exquis, dans le dernier goût et d'une suprême élégance. Mais en dépit des enivrements de l'amour et quoiqu'il la trouvât ravissante ainsi, il s'étonna qu'une femme qu'il avait jugée supérieure accordat tant de pensées à des objets si futiles.

Elle esfaça cette impression en se-mettant au piano et improvisant, avec sa fougue habituelle, un grand morceau passionné. Le duc était tout frémissant d'émotion. Quand elle eut fini, il lui baisa les mains avec ardeur. Pour lui, Clotilde, dès qu'elle jouait, n'était plus une femme; c'était un être supérieur à notre sphère. La coquette le savait, et ayant vu un pli sur le front de son fiancé, elle avait recouru bien vite à son grand moyen.

« Allons, allons, monsieur, calmez vos transports! s'écria-t-elle gaîment. Nous n'aurons plus de belles journées comme celle-ci. Allons au bois. Voulez-

- Je suis à votre disposition, répliqua M. Er-

- Y pensez-vous, Clotilde? fit observer le duc à demi-voix. Courir, dès aujourd'hui, afficher notre

La reproduction est interdite.

de repression énergique. Mais ce sont là des événements et des situations passagères dans la vie des peuples modernes. Sitôt que les exigences du moment ont cessé, la Société reprend son développement régulier et sa marche en avant et les institutions rentrent dans leur voie progressive. >

Mercredi. 18 Octobre 1868

On lit dans le **Ford**, sous ce titre « L'assurance internationale contre les épidémies »:

» Le rapport de M. Drouyn de Lhuys et Béhic, qui propose au gouvernement français de prendre l'initiative d'une conférence internationale, pour étudier en commun les moyens d'étouffer dans leur foyer même ou d'arrêter à leurs premiers pas les épidémies cholériques, est une de ces heureuses inspirations dont peut s'honorer la science politique moderne. Elle était comme attendue, provoquée même par les esprits les plus éclairés, et elle est comprise et acceptée par les masses, tant elle surgit dans un milieu préparé à la recevoir et semble en harmonie avec l'état de notre civili-

« Les premières invasions de l'épidémie cholérique, dit en concluant le Nord, ont été beaucoup plus lentes que la dernière à embrasser tout le réseau qu'elles ont successive-ment exploré ; celle-ci a gagné de proche en proche les lieux les plus accessibles aux voyageurs, au commerce, avec une funeste rapidité. Ainsi le progrès de la locomotion et des communications de peuple à peuple a été un élément de succès pour l'expension du mal ; il est convenable que, par une trop juste compensation, les peuples tirent en sens inverse du progrès de la civilisation la sagesse qui leur permettra de concerter leur défense et les moyens qui la rendront triomphante.

» L'initiative du gouvernement français est donc digne de tous éloges. Elle a le double avantage de pousser au développement normal des idées d'internationalité et de préconiser le régime préventif le plus efficace contre les atteintes du fléau. »

On lira également avec un vif intérêt l'article suivant que nous empruntons au journal l'Italie:

« La commission sanitaire, nommée par le Gouvernement égyptien et chargée d'étudier le fléau qui, cette année, fait tant de ravages sur les bords de la Méditerrannée et de la mer Noire, de déterminer autant que possible, son origine et les causes de son développement, vient de présenter son rapport au Vice-roi.

» Après avoir établi que le germe cholérique, apporté par les pélerins indous, se développe aux milieu des caravanes de Mahométans qui tous les ans se rendent à la Mecque au nombre d'un million de croyants, venant des différentes contrées ; après avoir constaté que l'habitude de ne pas changer de linge, la pratique des longs jeunes, la nourriture exlusive de fruits et autres aliments peu nutritifs, la disette d'eau, l'abandon, sous un soleil ardent, des débris et des peaux des brebis sacrifiées par chaque pélerin, engendre la dyssenterie, qui abat les pélerins par centaines ; après avoir démontré que les cadavres des croyants, enterrés sous une couche très légère de sable, ajoutent les miasmes de la corruption humaine à ceux des animaux sacrifiés, la commission sanitaire déclare que la caravane des pélerins de la Mecque portait cette année en elle tous les germes de l'infection qui a décimé l'Egypte, l'Italie, la Turquie et la France. Elle termine son raprort en disant que tous ceux qui com-

bonheur au public!

- Eh bien, cela nous empêche-t-il d'en jouir entre nous? Il faudra toujours bien que nos fiançailles soient connues. Mieux vaut aujourd'hui que demain. Je suis curieuse, quant à moi, de voir la mine que vont faire les gens, et impatiente de leur montrer la future duchesse d'Armentière. »

Le ton orgueilleux dont ces derniers mots furent prononcés, l'air de tête superbe dont Clotille les accompagna, donnèrent le frisson au duc. « Quoi, se dit-il, est-elle donc si vaine? » Puis il ajouta, toujours mentalement : Bahl je suis fou : c'est de moimême qu'elle est fière, et non pas de mon titre. »

Et cette réflexion allait ramener le sourire sur ses lèvres et dans ses yeux, quand Clotilde, qui avait remarqué sa péoccupation, reprit d'un ton aigre-doux : « A moins que vous ne rougissiez de nous, M. le

duc...

- Clotilde! interrompit Raymond avec un accent si indigné et un regard si sévère qu'elle en fut toute décontenancée. Mais pour n'en pas convenir et par pure bravade, elle poursuivit, comme un enfant mutin:

- Si vous vous repentez de votre choix, il en est temps encore, rétractez-le.

- Vous le mériteriez! s'écria-t-il avec colère. - Soit! Traitez-moi comme je le mérite, dit-elle

d'une voix saccadée. Adieu! » Et, détournant la tête, elle éclata en sanglots. Le duc, interdit, recula involontairement de quelques pas, et resta immobile à regarder Clotilde, qui pleurait les coudes sur le piano et le visage dans ses deux mains. Quelques instants s'écoulèrent ainsi. Enfin elle muniquèrent avec les pélerins furent attaqués de choléra foudroyant.

» Après avoir examiné le Mémoire présenté par la commission, le ministre du vice-roi a declaré que « les puissances européennes devaient prendre cette affaire en considération. »

Pour extrait: A. Layrou.

UXELLODUNUM

DEUXIÈME LETTRE.

(Suite.)

or reakonmentent. IIX is derent Je ne dirai qu'un mot au sujet des trois camps qui, d'après M. Nadal, « étaient admirablement situés sur » les montagnes qui entourent la presqu'île de » Luzech, sur la rive gauche, et dominent toute la

Si ces trois camps ont existé aux points choisis par M. Nadal, il est impossible qu'il n'en reste pas quelques traces. Or, jusqu'à présent, on n'a rien produit qui indique, je ne dirai pas un campement régulier, mais un simple passage de troupes romaines en ces lieux. On déduit l'existence de ces camps d'une convenance de position plus ou moins contestable; et l'on veut que nous acceptions les résultats d'une pareille logique! Non : à l'esprit le moins exigeant, il faut, aujourd'hui, des démonstrations qui s'appuient sur des faits réels, positifs, et non pas seulement sur des considérations hypothétiques issues d'une imagination capricieuse.

J'ajoute, pour en finir que, lors même que M. Na-dal retrouverait les traces des trois camps aux points qu'il indique, il ne serait pas difficile de prouver que leur position ne saurait convenir à l'existence du vallum, tel que M. Nadal le trace, si l'on consent à ne pas s'écarter du texte des Commentaires ainsi conçu : Tripartito cohortibus divisis, trina in excelsissimo loco castra fecit, a quibus paulatim, quantum copiæ patiebantur, vallum in oppidi circuitum ducere instituit (Caninius).

IIIX one Be

Maintenant, que vous dirai-je de la valeur des arguments fondés sur les *lieux dits?* Je me range, sur ce point, à l'opinion des gens sages et prudents qui, sans mépriser cette source de renseignements histosans mepriser cette source de renseignements historiques, n'y puisent qu'avec la plus extrême circonspection, dans la crainte de bâtir leur édifice sur une
base trop peu solide. D'agréables jeux de mots, d'ingénieux calembourgs, tels sont bien souvent les
produits que l'on retire de ce champ des origines des
noms qui, quoiqu'on en dise, a été exploité de toute
antiquité. Si le sujet était moins sérieux, je vous
donnerais, à l'occasion du mot Luzech, un échantillon
étymologique fort curieux, et certainement tout étymologique fort curieux, et certainement tout aussi logique et aussi naturel que celui qui sert à M. Nadal de pièce de résistance. Mais ce n'est pas ici le lieu de s'amuser.

M. Nadal a trouvé que le mot latin Tullius signifie grande, violente émission de sang; d'où il conclut que Lopis tullii exprime « pierre de violente émission de sang, » et que Lapistoule désigne évidemment l'endroit où César fit couper les mains aux défenseurs

L'explication est jolie ; mais je ne saurais en ad-mettre l'exactitude et la vérité, par rapport à Lapistoule, avant d'avoir eu sous les yeux au moins un titre authentique où Lapistoule s'appelle Lapis tullii.

denné sa demission.VIX Odolosco a été nome

Le moment et venu de prendre, comme on dit au palais, des conclusions.

Je conclus donc, en thèse générale, qu'il est im-

possible d'appliquer à Luzech les opérations du siège

d'Uxellodunum, telles qu'elles sont rapportées par les Commentaires.

Je crois avoir surabondamment prouvé que, pour arriver à fixer Uxellodunum à Luzech, on est force d'amplifier, de tourmenter, de dénaturer le texte des Commentaires, qu'il s'agisse de la fontaine ou du vallum, qu'un dangereux esprit de système, ennemi de toute réflexion, a inspiré des propositions contradictoires, et même tout à fait opposées, propositions qui aboutissent directement à des impossibilités flagrantes; et qu'enfin les preuves que M. Nadal invoque en faveur de Luzech, ou ne prouvent rien du tout, ou prouvent précisément contre la thèse qu'il a entrepris de soutenir.

se retourna brusquement, regarda en face M. d'Armentière et dit avec violence :

« Eh bien, vous n'êtes pas encore parti? »

Il lui répondit par un regard plein de surprise, de tristesse et d'une compassion si profonde et si indulgente qu'elle eut honte d'elle-même.

« Oh! pardonnez-moi! s'écria-t-elle, j'étais injuste, je n'ai jamais pensé ce que je disais tout à

-Je le crois, ma pauvre Clotilde, et voilà pourquoi je vous plains et je vous pardonne, reprit-il avec une douce sévérité. Mais, je vous en supplie, ne faites plus jamais à Raymond d'Armentière l'injure de supposer qu'il puisse rougir de celle qu'il a choisie pour sa femme, ni regretter aujourd'hui sa résolution d'hier. »

Ces paroles étaient affectueuses et rassurantes; cependant elles contenaient une leçon, et la fière Clotilde en fut humiliée. Elle sortit, la rougeur aux joues et les yeux encore humides. Dix minutes après, elle reparaissait en mantelet et en chapeau, et l'on partait pour le Bois. son procès il doncait meme a enlendre qui

Chapitre VII.

Voitures, chevaux et promeneurs à pied affluaient dans les belles allées du bois de Boulogne. C'était une de ces journées d'octobre plus belles que les plus splendides journées de juillet. Un soleil encore éclatant et chaud glissait entre les branches éclaircies

XV.

Je viens, maintenant, examiner les arguments invoqués contre le Puy-d'Ussolud, et en apprécier la

Mais je dois, auparavant, établir l'exactitude d'un fait essentiel à ma responsabilité personnelle. Le membre de phrase « Magnus fons prorumpebat

ab ea parte quæ, fere pedum ccc intervallo, fluminis circuitu vacabat, » je l'ai traduit, dans ma première lettre, de la manière suivante : « Une grande fon-taine jaillissait de cette partie qui, à la distance d'environ 300 vieds managait du circuit de la rei d'environ 300 pieds, manquait du circuit de la ri-

Sans tenir compte de cette traduction, qui m'appartient en propre, M. Nadal affirme que je propose, avec M. Paul Bial, la traduction suivante : « Une grande source jaillissait, sous les murs mêmes de l'op-pidum, de cette partie qui laissait entre elle et le cir-cuit de la rivière un intervalle de 300 pieds de large.»

Il y a, cependant, entre la traduction de M. Paul Bial et la mienne une différence essentielle sur laquelle j'appelle l'attention de M. Nadal, puisqu'il n'a pas su la comprendre. D'après la traduction de M. Paul Bial, la fontaine peut se trouver à la distance de 300 pieds d'un point quelconque du cours de la rivière. D'après la mienne, la fontaine ne peut se trouver qu'à la même distance d'un point fixe et parfaitement déterminé calvi où la rivière like et parfaitement déterminé calvi où la rivière like et parfaitement determiné. miné, celui où la rivière détourne ou détournait son cours du Puy-d'Ussolud, ce point peut se trouver tout aussi bien en amont qu'en aval de la tourmente.

Je n'insiste pas davantage sur cette différence, et j'entre immédiatement en matière pour défendre ma propre traduction.

XVI.

Le passage des Commentaires qui fixe la distance de la fontaine à la rivière est insuffisant pour établir qu'Uxellodunum était entouré par une rivière de tous les côtés, à l'exception d'un isthme d'environ

Certes, je n'attaque point la traduction de M. Nadal; mais, en quoi, s'il vous plaît, celle que je propose offense-t-elle les règles de la grammaire? Voyons:

« Magnus fons aquæ prorumpebat, ab ea parte quæ, fere pedum ccc intervallo fluminis circuitu vacabat. » M. Nadal traduit; « Une grande fontaine jaillissait du côté où le circuit du fleuve laissait un espace vacant de trois cents pieds de large. » Je traduis: « Une grande fontaine jaillissait de cette partie, qui, à la distance d'environ trois cents pieds, manquait du circuit de la rivière. »

Quel est, de M. Nadal ou de moi, celui qui s'écarte le moins du latin ? Je crois que je traduis plus mot à

Mais là n'est pas précisément la question ; car, au point de vue grammatical, M. Nadal est évidemment dans le vrai tout autant que j'y suis.

Pour déterminer le sens exact du passage en question, il faut donc recourir à des auxiliaires, mais à des auxiliaires de bonne qualité. On n'en saurait trouver de meilleurs que la rédaction même des Commentaires. Or, le texte des Commentaires dit positive-ment qu'une vallée, mais non pas une rivière, faisait inent qu'une vallee, mais non pas une rivière, faisait à peu près le tour de la montagne sur laquelle était Uxellodunum. « Flumen infimam vallem dividebat. quæ totum pæne montem cingebat, in quo positum erat, præruptum undique oppidum Uxollodunum. » Ce n'est que par voie de conséquence qu'on arrive à faire jouer à la rivière le rôle de la vallée; mais cette façon de procéder me paraît illogique, ainsi que je men suis longuement expliqué, dans ma première lettre.

M. BERTRANDY, Inspecteur général des archives. (La suite au prochain numéro.)

Chronique locale.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON. Canton de Gourdon.

Milhac. — Courdurié (Pierre); — Lauvinerie (Jean). Nozac. — Gourdulle (Pierre); — Lauvinerie (Jean).
Nozac. — Baleste (Pierre); — Vigier (Izaac).
Payrignac. — Vialle (Pierre); — Maleville (Nicolas).
St-Clair. — Glandin (J.-Bapte); — Baldy (Bernard).
St-Projet. — Barras (Jean); — Audouy (Jean).
Souillaguet. — Dalet (Marc-A.); — Davidou (Aristide). Vigan (le).—Fontanilhes (J.-L.-A.);—Laparra (Ant.).

Canton de Gramat.

Alvignac. - Bermet (Victor); Branche (Jean), père.

des arbres, (dorait les gazons veloutés et rendait les eaux toutes scintillantes. Beaucoup de parisiens de la haute volée n'étaient pas de retour de la campagne, où les retenaient la chasse et les plaisirs d'automne. La noblesse surtout séjournait encore dans ses terres. Cependant on n'en était plus à pouvoir dire, comme dans les mois brûlants de l'été, qu'il n'y avait personne à Paris. L'élégante calèche de M. Erneville croisait à tous moments d'autres équipages de l'aristocratie financière. Une foule de gens que leurs professions ou affaires quelconques retiennent toute l'année ou ramènent de bonne heure à la ville, mais qui ont des loisirs et de l'argent à dépenser, étaient là aussi; sans compter ceux qui détestent la campagne, et qui, après être allés, par ton, s'ennuyer un mois dans une ville d'eaux, raccourent avec empressement au centre des plaisirs et de la mode.

Clotilde et Raymond avaient oublié leur petite scène. Les querelles d'amour ne laissent point de longues traces, une fois la paix conclue. Assis en face de Clotilde, le duc la regardait avec ravissement. Il était fier d'elle et de sa beauté. Quant à elle, avouonsle, ses pensées se concentraient moins exclusivement sur lui; elle se préoccupait beaucoup plus de l'effet que leur apparition allait produire.

Elle n'eut pas lieu d'en être fort satisfaite. Elle s'attendait à des regards étonnés et jaloux, à des mines ébahies, à des chuchotements. On chuchota, il est vrai, mais les regards furent plutôt moqueurs qu'émerveillés, les mines plutôt malveillantes qu'interrogatrices. La présence du duc d'Armentière dans la voiture du riche capitaliste Erneville ne devait pas être l'indice certain d'un mariage. Mais c'était un Bastit (le).—Vilhès (Antoine); — Souladié (Antoine). Carlucet.—Rossignol (Pierre); —Vitrac (Pierre). Couzou.—Bazalgues (B.); —de la Panonie (Charles). Lavergne. — Vidal (Pierre), fils aîné; — Bex (Jean). Miers. — Blanc (Jean-P.-Phil.); —Bergues (J.-B.). Padirac. — Callé (Jean); —Viroles (Firmin). Rocamadour. — Delnaud (Antoine); —Cavel (Phil.). Thégra. — Carreygues (P.); — Bergougnoux (F.).

Cinquième Année. - Nº 460.

Canton de Labastide-Murat.

Beaumat. — Lacam (Alexandre); — Laux (Jean).
Caniac. — Cayrel (Léon-F.); — Grépon (Jean-L.).
Ginouillac. — de Linars (Alph.); —Vidal (Bernard).
Montfaucon. — Bonnet (Pierre); —Tournié (L.-F.).
St-Sauveur-la-Vallée.—Cossé (A.); —Bastide (J.-P.).
Soulomès. — Balayé (Pierre); — Salgues (J.-L.).
Vaillac. — Viguié (Victor-A.); — Graulières (Jean)

Canton de Martel. Baladou. — Castagné (Pierre); — Lascoux (Denis). Cazillac. — Labrunie (Martin-E.); — Cansès (B.). Cressensac. — de Lamberterie (P.-L.-F.); — Barre (J.B). Creysse.—Dunoyer (Alfred);—Beynet (Aug.-J.-B.).
Floirac. — Mazarguil (François); Maury (Alfred).
Monvalent.—Fouilhade (J.-G.-C.-F.);—Bressol (J.).
St-Denis.—Gaillard (J.);—Fouché (Jacques).
Sarrazac.—Dellac (Antoine);—Verdié (Antoine).
Calès.—Lacroix, Jacques;—Serres, Amand.

Canton de Payrac.

Fajoles.—Taillefer, Pierre;—Gardette, Antoine. Lamothe-Fénélon.—Delbos, Jean;—Maladen, Pierre. Lamothe-reneron.—Derbos, Jean,—Maladen, Fierre Loupiac.—Arteil, Baptiste;—Lagarde, Pierre. Masclat.—Planchon, Franç.;—Delmas, Jean. Reilhaguet.—Chayri, Bertrand;—Cassagne, Franç. Roc (le).—Constanty, Pierre;—Lalande, A., 2e ne.

Canton de St-Germain.

Concorés.—Lacombe, Jean;—Gizard, Géraud. Frayssinet.—Raust, Victor;—Aymard, Jean. Lamothe-Cassel. - Meulet, Jean; - Grimal, Jean. Montamel.—Praddaude, Antoine;—Monnié, Xavier.
Peyrilles.—Frankoual, Jean;—Auzoles, Raymond.
St-Chamarand.Marrouch, G.;—Espagnac, Franç.
Soucirac.—Bel, François;—Dardenne, Antoine.
Ussel.—Couture, Louis,—Balagayrie, Louis.
Uzech.—Pradie, Louis;—Avezou, Louis.

Canton de Salviac.

Dégagnac.—Couderc, Jean-P.;—Bousquet, Laurent. Lavercantière.—Galan, Raym.;—Périé, Jean, fils. Léobard.—De Gransault, Aug.;—Mabru, Pierre. Rampoux.—Labrande, Jean;—Baldy, Antoine. Thédirac.—Grangié, P.-F.-J.;—Boyé, Auguste.

Canton de Souillac. Gignac.—Barre, Jules-Martin;—Bordes, Jean-Bapt. Lacave.—Calvel, Jean-Bapt.;—Calvel, Pierre.

Lachapelle-Auzac.—Baspeyrat, Louis;—Goursat, E.

Lanzac.—Baron Dufour, F.-B.—Pebeyre, Ant.

Meyronne.—Leymarie, J.-A.;—Delmas, Joseph.

Pinsac.—Moureaud, Antoine;—Roche, Antoine.

St-Sozy.—Fayette, Giraud;—Planchard, Prosper.

Canton de Vayrac.

Bétaille.—Labroue, Joseph;—Bourrès, François. Carennac.—Dunoyer, J.-H.;—De Geniez, F.-A. Cavagnac.—Materre, H.;—Vigne-Salvagnac, Théod. Condat.—Neuville de Genêts, A.;—Labrunie, P. St-Michel-de-Banières.—Brugeilles, J.;— Limer, J. Strenquels.—Miramon, J.-B.-F.;— Batut, J.-Franç.

Nous croyons devoir porter à la connaissance du public l'avis suivant de l'administration des postes, avis qui aura pour effet de rassurer les parents qui ont des enfants au Mexique et qui en attendent des nouvelles :

« Le public est prévenu que, par suite des inondations annuelles, les routes de l'intérieur du Mexique ayant été interceptées, les dépêches du corps expéditionnaire, à l'exception de celles de Guaymas, Durango et Queretare, ne sont pas arrivées à temps à Mexico pour profiter du départ du courrier par le paquebot de Saint-Nazaire. sciarobigo l'oh esmodi

M. Delestaing, régent de sixième au collége de Pamiers, est nommé régent de cinquième au collège de Figeac, en remplacement de M. Tarral, en congé d'inactivité.

fait assez remarquable pour donner lieu à toutes sortes d'observations et de conjectures d'où la vérité ne tarderait pas à surgir. Voilà du moins ce que pensait Clotilde. Mais elle avait compté sans les trompettes de la renommée, embouchées en cette circonstance par M. Maugin et ses amis. Déjà, ils avaient répandu la grande nouvelle à la bourse, dans les cafés, sur les boulevards, avec force commentaires ironiques. Tout le monde en parlait, c'était l'événement du jour, et l'on n'épargnait pas les plaisanteries! Le regard pénétrant de Clotilde surprit et interpréta sans peine des sourires qu'on ne déguisait guère, tout en feignant de vouloir les réprimer. Elle vit que l'opinion lui était hostile, et elle s'en irrita comme de tout ce qui contrariait ses désirs. Résolue aussitôt à la braver, elle releva plus haut la tête, s'adossa avec une nonchalance plus superbe aux moelleux coussins de la voiture, et soutint sans sourciller les regards fixés sur elle. Mais au fond elle suffoquait de dépit.

Celi, con la suite au prochain numéro J. les

La reproduction est interdite.

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER. Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux : 1º des obligations communales à 10 ans d'échéance rapportant 5 0/0; 2º des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse; 3º des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0, remboursables en 50 ans. - S'adresser dans toutes les recettes des finances et chez tous les correspondants de la Société.

rendit à son latur

Une nouvelle aussi foudroyante qu'imprévue vient de porter le deuil au sein d'une honorable famille de notre ville. M. Charles de Laromiguière, avoué à Cahors, est mort presque subitement à Paris, où il était allé, avec sa sille, passer quelques instants de loisir. M. Charles de Laromiguière n'avait que 45 ans. La nouvelle de cette mort prématurée a causé une pénible impression dans notre ville. M. de Laromiguière s'était acquis les sympathies gé-

Les restes mortels de notre compatriote ont été transférés à St-Géry, pour être réunis à ceux de sa famille.

M. Pons (Guillaume), de Luzech, bachelier ès-lettres et ès-sciences, élève sortant de la classe de mathématiques élémentaires du Lycée impérial de Cahors, est admis à l'école du service de santé militaire de Strasbourg, avec le

- M. Richard (Gaston), de Luzech, élève sortant de la 2e année de l'enseignement spécial du Lycée impérial de Cahors, est admis à l'école vétérinaire d'Alfort.

Reilhac, le 12 octobre.

Monsieur le Rédacteur, Un affreux accident vient de jeter la consternation dans notre commune :

Le 11 du courant, vers trois heures de l'après-midi, la femme Fabre, âgée de 42 ans, se rendit chez Marie Labanhie, épouse du sieur Caussanel (Antoine), forgeron. L'escalier de la maison Caussanel était en dehors et le palier formait un petit balcon devant la porte d'entrée du premier étage à laquelle la nommée Fabre vint frapper. La femme Caussanel court audevant de la visiteuse avec sa fille, âgée de deux ans. Les deux femmes, enceintes de six mois, et l'enfant se trouvaient ainsi sur le palier lorsque celui-ci, formé de deux énormes dalles en pierre s'effondre et entraîne les malheureuses. Des cris déchirants retentissent et tout le village est bientôt sur les lieux en face d'un affreux spectacle. La petite fille est étendue sans vie : le cou, la tête, les jambes horriblement meurtris; à côté d'elle, la femme Fabre, git sans connaissance, la tête prise entre deux grosses pierres et la jambe gauche légèrement blessée. Plus loin on aperçoit le cadavre de la femme Caussanel, dont la partie supérieure disparaît entièrement sous des blocs de pierre. Les efforts de quatre hommes suffisent à peine à la dégager, et les témoins frémissent d'horreur à la vue de la tête entièrement aplatie.

Je ne dépeindrai pas le désespoir des familles que ce terrible malheur vient d'atteindre. Puisse la grande part que la population entière de Reilhac prend à cette immense douleur être pour elles une faible consolation.

Louis GAUZIN, instituteur public à Reilhac.

On nous écrit de Figeac :

Dans la nuit du 6 au 7 du courant, tandis que Géraud (Guillaume), tailleur d'habits, possesseur d'une petite maison isolée, sous le rocher de St-Médard, était allé passer la muit dans un village voisin, un voleur s'introduisit dans sa maison en pratiquant une ouverture sur le toit. Arrivé dans l'intérieur il s'appropria quatre chemises, un chapeau, un gilet en drap et un fusil, le tout évalué à 50 francs environ. Le voleur sortit ensuite en abandonnant son vieux chapeau sur le seuil. Cette largesse le perdit. La veille on avait

vu roder autour de la maison le nommé A..., cultivateur du village de Laborie, on reconnut son chapeau et on s'empressa de s'emparer de sa personne.

LEGS RODIÈRE.

Prix de l'Amour du Travail.

Le prix institué par M. Rodière, docteur en droit, et consistant en un Epi d'or à décerner, chaque année, à celui qui « avec la seule con-» dition n'être né ou naturalisé français, sera » proclamé par le Conseil municipal de la ville » d'Albi, mériter le prix de l'Amour du Tra-» vail, sans distinction de profession, de rang, » de secte, d'âge ni de sexe, » sera décerné en 1865, à Albi, le 24 décembre prochain, à quatre heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Le prix est de quatre cent cinquante francs.

La Société impériale d'émulation de l'Ain a mis au concours, dans l'intérêt des bibliothèques populaires, la composition d'un livre « moral, instructif, attrayant, » que l'enfant puisse aimer, que l'homme puisse relire. Elle n'exclut aucun sujet, aucun genre, aucune forme. Les ouvrages qui seront envoyés ne devront pas dépasser de beaucoup 350 pages d'impression. Le prix proposé est une somme de 800 fr. Il pourrait être attribué en entier à un seul concurrent ou divisé en deux prix, suivant le mérite des ouvrages reçus et d'après le jugement de la Société. Un délai de dix-huit mois, à partir du 1er avril 1865, est accordé aux concurrents. Les manuscrits doivent être adressés au président de la Société, à Bourg, avant le 1er octobre 1866. Les manuscrits ne porteront pas de signature : chaque concurrent est prié d'écrire son nom, prénoms et domicile dans un billet cacheté et présentant une devise ou épigraphe répétée en tête du manuscrit.

On annonce que M. le ministre de l'instruction publique vient de faire placer une bibliothèque au poste militaire de son ministère, et son intention serait d'étendre cette mesure à tous les postes de la capitale.

Elle pourrait encore être utilement généralisée. Ce serait, en effet, selon nous, une excellente chose que d'armer l'intelligence des soldats d'une éducation forte qui ne laissât aucune prise à l'oisiveté.

Le bruit a été répando que l'enquête sur l'organisation des banques était enterrée. On sait que cette enquête avait été commencée à la suite de la lutte très-vive engagée entre la société du Crédit mobilier et la Banque de France. Nous apprenons, dit le Temps, que la commission, présidée par M. Rouher, va reprendre ses séances.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places des compositions du 7 octobre 1865.

Philosophie.
Version latine. — 1. Darres; 2. Vertut. Réthorique.

Version latine. - 1. Villès; 2. Massé. Seconde.

Version latine. - 1. Guerrillat; 2. Pontié. Troisième.

Version latine. - 1. Larroumet; 2. Faurie. Quatrième.

Version latine. - i. Queyssac; 2. Dulac. Cinquième.

Version latine. - 1. Agar; 2. Borelly.

Sixième. Version latine. - 1. Guéguen; 2. Bourdin.

Septième. Orthographe. -- 1. Combarieu; 2. Cayla.

Huitième. Orthographe. - 1. Monier; 2. Barancy. Cours special.

(Deuxième année.) Orthographe. - 1. Larrive; 2. Bonnefoy. (Première année.) Orthographe. - 1. Rozières ; 2. Barillot.

Cours préparatoire. 1re Division.

Orthographe. — 1. Cambornac; 2. Linon. 2me Division.

Orthographe. - 1. Calmels; 2. Combarieu. 3me Division. Orthographe. - 1. Lavoiseau; 2. Planacassagne.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Le Proviseur, RICHAUD.

Séance du 15 octobre 1865. 22 versements dont 2 nouveaux 7 remboursements dont 3 pour solde 1622 Pour la chronique locale, A. Laytou. 1622f 37

- L'état civil de Toulon a enregistré mardi 22 décès dont 9 cholériques.

A Marseille, sur 32 décès on comptait 11

A Arles, 13 décès dont 12 cholériques. L'amélioration constatée depuis dimanche et lundi dans l'état sanitaire de Toulon s'est également manifestée à Hyères, à Solliès-Pont et à Cuers. Sauf un seul cas signalé à Hyères, le choléra avait disparu dans ces localités. A Sollies, où le fléau avait si cruellement sévi, il n'y avait pas eu de décès cholérique depuis vendredi.

Déjà, les salles de cholériques de l'hôpital maritime sont fermées depuis samedi, à Toulon, et il était question en ce moment de fermer les ambolances installées en ville.

Les listes de souscriptions en faveur des familles indigentes frappées du choléra à Toulon s'élevaient à 31,803 fr. 40 c.

A Marseille, les souscriptions avaient atteint 118.691 fr. 75 c.

Pour extrait : A. LAYTOU

JURISPRUDENCE.

La cour de cassation a décidé par un arrêt récent, qu'un fermier pouvait emporter, comme compensation des dommages à lui causés par ces volatiles, des pigeons après les avoir tirés sur son champ, mais il est toujours défendu de les tuer sur le champ d'autrui et de les emporter comme gibier.

Un procès-verbal a été dressé contre un chasseur d'une commune voisine d'Avesnes pour avoir commis ce délit qui entraîne inévitablement la prison. Ce Nemrod avait tué un assez grand nombre de pigeons appartenant à des fermiers qui l'ont dénoncé.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Bulletin commercial

VINS ET SPIRITUEUX.

Les eaux-de-vie sont très-calmes, aussi bien à l'entrepôt du quai Saint-Bernard que sur tous les grands marchés de production. L'eau-de-vie de Montpelier vaut 50 fr. l'hect. Les cognacs sont bien tenus pour la marchandise faite. Les cognacs nouveaux n'ont pas encore de cours

Les vins de 1864 donnent toujours lieu à un bon courant d'affaires, avec des prix bien tenus. Quantaux vins nouveaux, il est encore trop tôt pour indiquer des cours exacts. On croit pouvoir acheter dans les vignobles à 10 fr. de moins que les prix de début de l'an dernier. Dans le Cher, on a fait quelques petites affaires, avec 5 à 10 fr. de baisse seulement, soit 55 à 60 fr. pris sur les lieux.

Le Journal d'Agriculture pratique exprime la conviction que l'invasion du tiphus de l'espèce bovine ne doit pas causer de grands désastres dans nos étables, grâce aux précau-

tions prises jusqu'à ce jour, sans qu'on ait besoin d'avoir recours à de trop rigoureuses mesures. Toutefois, il insiste sur la nécessité d'une bonne alimentation. C'est, malhourent ment, une condition qui n'est pas toujours facilement remplie, et beaucoup de malaires du bétail doivent être attribuées à une manvaire ou insuffisante nourriture et à de fâcheuses dispositions hygiéniques des étables. Pour extrait : Laytou.

r serait écarté. Variétés.

DES SYMPTÔMES PRÉCURSEURS DU CHOLÉRA. Moyen certain de les reconnaître et de les arrêter.

Sous ce titre, un médecin distingué, M. le docteur de Grand-Boulogne, adresse au Monde la note suivante:

« Témoin de quatorze épidémies de choléra, je me propose de dire brievement tout ce qu'il est important de connaître sur les signes préliminaires de cette terrible maladie.

On ne sait rien de la cause et de la nature intime du cholera; on ne sait rien de son traitement, si, négligeant les premiers signes, on laisse au mal le temps d'évoluer avec l'ensemble caractéristique de ses effroyables symptômes.

Mais s'il est au-dessus de la science humaine de sauver un malade dont les extrémités sont froides et violacées, la peau visqueuse, la voix éteinte et le pouls insensible, rien n'est plus facile que de guérir un cholérique si l'on arrive à temps auprès de lui. Donc, la vie dépend ici de l'opportunité des secours.

A la première heure, guerison assurée; à la quatrième, mort presque certaine.

Les médecins des hôpitaux et des bureaux de secours voient le plus souvent des malades de la quatrième heure; cela explique le chiffre effrayant de la mortalité. doil

Le plus grand service à rendre à une population menacée du cholera n'est pas tant de multiplier les secours que d'enseigner à chaque individu le moyen de se guérir lui-même.

Tel est précisément le but de cette courte instruction?

Les cas foudroyants sont les plus rares. Dix-neuf fois sur vingt la maladie débute par une diarrhée. Est-elle ou n'est-elle pas cho-

lérique 2 y 11 90 La conduite à tenir repose entièrement sur cette distinction. Il faut, en temps d'épidémie, observer attentivement le moindre cours du

Tant que les matières évacuées sont jaunes, verdatres ou brunes, tant qu'elles sont plus ou moins liées, plus ou moins consistantes, c'est une diarrhée muqueuse ou billieuse qui ne présente pas de danger. De d'eau de riz gommée pour boisson, quelques agouttes ade laudanum dans unu demi-verre d'eau sucrée suffisent

adressée à la Gazette du Midi: . retêrral ruoq Si l'évacuation est formée d'une matière aqueuse, semblable à du café au lait trèsclair, à de l'eau de riz avec ou sans grumeaux, à de l'eau de vaisselle à du the troublé par quelques gouttes de lait, quel que soit l'état général du sujet, n'accusat-il ni douleur, ni faiblesse, il est sous l'influence épidémique, il a le choléra ... Que faut-il faire ? Arrêter l'évolution de la maladie, et rien n'est

plus facile. On prépare au plus tôt une copieuse infusion de menthe poivrée et l'on en boit de quart

d'heure en quart d'heure une demi-tasse bien chaude et convenablement sucrée, avec addition de deux cueillerées à bouche de rhum ou de vieux cognac, et vingt gouttes de teinture de

On se promène à grands pas, on tâche, par un exercice violent, de provoquer la sueur; mais

Le numéro 1000 des actes administratifs de la préfecture contient ce qui suit :

. Marches AUX VINS.

PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE. Extrait du registre des arrêtés du Préfet du 17 septembre 1865 Nous Préfet du département de Lot-et-Garonne, Commandeur de Les admissions auront lieu l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur, Commandeur de l'Ordre dans l'ordre des inscriptions. Pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, Officier de l'Instruction publique Vu les propositions qui nous ont été adressées à l'effet d'obtenir la création d'un Marché aux vins, à Agen;
Vu la demande du Comice Agricole de l'arrondissement d'Agen;

Vu les délibérations du Conseil d'Arrondissement d'Agen et du Conseil chê d'Agen. général de Lot-et-Garonne;

Vu les avis favorables de nos Collègues des départements du Gers et du Tarn-et-Garonne; Vu les pièces de l'instruction régulière à laquelle cette affaire a été

Vu la loi du 40 Mai 4838, le décret du 25 Mars 4852 et les instructions ARRÊTONS : ARTICLE 1et. Il est établi dans la Ville d'Agen, un Marché Aux Vins,

qui se tiendra le deuxième Mercredi de chaque mois.

Art. 2. Aucune modification n'est apportée par l'institution d'un Marché aux Vins à Agen, aux droits et obligations concernant l'apport, l'emmagasinage et la vente à domicile. ART. 3. Expédition du présent Arrêté sera adressée à M. le Maire

d'Agen, chargé d'en assnrer l'exécution. Fait à Agen en l'Hôtel de la Préfecture, le 17 Septembre 1865. Le Préfet de Lot-et-Garonne, P. FÉART.

Dans le but d'assurer l'utilité et le succès du nouveau marché aux vins d'Agen, M. le Préfet de Lot et Garonne a décidé :

4º Que les vins apportes au marche d'Agen pourraient être provisoirement déposés dans les caves de la Préfecture ;

2º Qu'aucune rétribution ne serait perçue pour le dépôt et le séjour des vins du Lot-et-Garonne dans les caves de la Préfecture;

3º Que les déposants auraient seulement à instituer une Commission qui serait chargée de pourvoir à l'administration du dépôt. Les caves de la Préfecture peuvent contenir MILLE barriques environ.

Les voitures entreront par le portail de la rue Lamouroux.

Les propriétaires qui seraient disposés à envoyer des vins au marché et au dépôt d'Agen, devront se faire inscrire sur une liste actuellement. uverte au secrétariat de la Préfecture.

Les admissions auront lieu jusqu'à concurrence de 1,000 barriques, Les vins pourront être déposés dans les caves de la Préfecture dans les

conditions suivantes: L'expéditeur devra se munir d'un acquit à caution de 25 centimes par chargement, pour le transport de ses vins du lieu de l'expédition au mar-

A on arrivée à Agen, il lui sera délivré à l'octroi d'Agen, un passedebout qui devra être échangé contre un bulletin de transit si les vins séjournent à Agen, soit dans les dépôts particuliers, soit dans les caves de

la Préfecture plus de trois jours. Le prix du bulletin de passe-debout est de 10 centimes.

Le droit de séjour conféré par le bulletin de transit est illimité. Les droits de circulation ne sont payables qu'au moment de la livraison Ces droits sont flxés comme il suit :

Pour les vins vendus aux consommateurs de la ville d'Agen : 1º Droit d'entrée, 0,75 (double décime en sus) par hectolitre; 2º Droit d'octroi, 0,65 par hectolitre;

3º Droit de circulation, 0,60 par hectolitre. 2º Aux marchands en gros de la ville d'Agen :

Acquit à caution, 0,25 c. 3º Aux débitants:

4º Droit d'entrée, 0,75 (double décime en sus) par hectolitre; 2º Droit d'octroi, 0,65 par hectolitre; 3º Acquit à caution, 0,26 c. par hectolitre.

Pour les vins vendus à des acquéreurs étrangers à la ville d'Agen :

Les droits de circulation varient suivant la classe à laquelle appartient le département dans lequel les vins doivent être expédiés : Ces droits sont, par hectolitre:

de..... 0 80 Pour la 3e de..... 1 » de..... 1 > Pour la 4º Double décime en sus. TABLEAU DES DÉPARTEMENTS DIVISÉS EN QUATRE CLASSES Pour la perception des droits de circulation et d'entrée sur les boissons :

1re classe. Alpes (Basses-). - Alpes-Maritimes. -- Ariège. -- Aube. -- Aude --Aveyron. — Bouches-du-Rhône. — Charente. — Charente-Inférieure. — Dordogne. — Gard. — Garonne (Haute-). — Gers. — Gironde. — Hérault. — Landes. — Lot. — Lot-et-Garonne. — Pyrénées (Basses) — Pyrénées (Hautes-). — Pyrénées-Orientales. — Savoie. — Savoie (Haute-). — Tarn. — Tarn-et-Garonne. — Var. — Vaucluse.

2º classe. Ain. — Allier. — Alpes (Hautes-). — Ardéche. — Cher. — Corrèze. — Côte-d'Or. — Drôme. — Indre. — Indre-et-Loire. — Isère. — Jura. — Loir-et-Cher. — Loire (Haute-). — Loire-Inférieure. — Loiret. — Maineet-Loire — Marne. — Marne (Haute-). — Meurthe. — Meuse. — Moselle. — Nièvre. — Puy-de-Dôme. — Saône (Haute-). — Sèvres (Deux-).—Ven-

dée. — Vienne. — Yonne. 3e classe. Aisne. — Ardennes. — Cantal. — Creuse. — Doubs. — Eure. — Eure-et-Loir. — Loire. — Lozère. — Morbihan. — Oise. — Rhin (Bas-). — Rhin (Haut-). — Rhône. — Saône-et-Loire. — Sarthe. — Seine. — Seine-et-Marne. - Seine-et-Oise. - Vienne (Haute-). - Vosges.

4e classe.

Calvados. - Côtes-du-Nord - Finistère. - Ille-et-Vilaine. - Manche. - Mayenne. Nord. - Orne. Pas-de-Calais. Seine Inférieure. Somme. Les employés des contributions indirectes dresseront l'inventaire des

Des échantillons pourront être déposés dans les caves de la Préfecture. Les dépôts effectués dans les caves de la Préfecture seront soumis aux prescriptions de la loi du 28 avril 1816 relatives au transit.

si l'on se sent faible et abattu, on se couche; on s'administre un lavement composé d'un demiverre d'eau fraîche et d'une cueillerée d'éther sulfurique, et l'on demeure chaudement couvert, comme pour se faire transpirer.

On continue l'infusion alcoolisée et aromatisée jusqu'à ce que les selles soient arrêtées. Dans la grande majorité des cas, en moins de trois heures, ce but sera parfaitement atteint.

Si cette boisson déterminait un commencement d'ivresse, il ne faudrait pas s'en alarmer. Ce serait, au contraire, un bon signe, tout danger serait écarté.

Si, par extraordinaire, il survient des vomissements, on laisse l'infusion, on boit de quart d'heure en quart d'heure un petit verre de vieux cognac ou de chartreuse verte, et l'on se désaltère avec quelques gorgées d'eau de seltz. Si l'on a de la glace, on peut en laisser fondre de petits morceaux dans la bouche.

Les vomissements exigent encore l'emploi de larges sinapismes que l'on promène sur l'estomac et sur le ventre, les laissant en place jusqu'à ce que la peau rougisse et que le malade accuse une vive cuison.

Avec ses moyens si simples et si bien à la portée de tout le monde, on triomphe aisément des premiers symptômes du choléra.

Quant aux phénomènes caractéristiques de la période algide, il est difficile d'exposer en peu de mots une bonne méthode de traitement. Les cas varient et les médications aussi. Mais en général on est à peu près sûr de faire de la bonne médecine en s'en tenant aux infusions aromatiques alcoolisées, aux lavements frais fortement éthérés, aux frictions énergiques soit avec la laine sèche, soit avec les teintures aromatiques de camphre, de lavande, etc., au massage ou calorique artificiel; en un mot, à tout ce qui peut ranimer la circulation et fouetter le système

A peine le malade entre-t-il en convalescence, qu'il faut l'alimenter; on commence par des bouillons bien dégraissés, on continue par des potages, et, après vingt-quatre heures, on lui donne une nourriture substantielle, en prenant garde, toutefois, de ne pas surcharger l'estomac.

Pendant le cours de l'épidémie, on ne doit rien changer au régime habituel, pourvu cependant qu'il soit conforme à une bonne hygiène.

Il est évident qu'il faut éviter toute sorte d'excès. On peut manger des fruits, mais avec modération. Les hommes feront bien de prendre, après leur repas, un petit verre de liqueur; les femmes boiront dans la soirée une infusion de menthe, précédée de huit gouttes d'éther sur un morceau de sucre. »

Paris, ce 30 septembre 1865. m eddrusib emu

Dr A. DE GRAND-BOULOGNE.

Un médecin de Saint-Saturnin a fait l'observation suivante qu'il consigne dans une lettre adressée à la Gazette du Midi:

Voici ce qui peut tranquiliser tout le monde : J'ai observé parfaitement et tous mes confrères doivent l'avoir observé comme moi, que le choléra s'annonce encore cette année par un symptôme avant-coureur qui est la dirarhée; ce système précurseur ne fait jamais défaut. Ainsi donc, que tous ceux qui se sentent pris de dévoiement s'alitent et se soignent convenablement, qu'on observe la diète comme si l'on

était gravement malade, et j'ose assurer que personne n'arrivera au dénouement fatal. »

Bibliographie

BOISSIER (Gaston). Cicéron et ses amis, étude sur la société romaine au temps de César. Ce livre est la réunion des articles publiés par l'au-

teur dans la Revue des Deux-Mondes sur la curieuse époque qui vit périr la république romaine. Afin d'embrasser cette époque tout entière, il a pris pour centre de ses études les lettres de Cicéron. Comme cet esprit aimable et doux, qui passa sa vie à cotoyer tout les partis, était en correspondance avec des gens d'opinions très-diverses, sa correspondance nous apprend à connaître tous les hommes distingués de son temps. Le personnage qui s'y fait le mieux connaître, c'est lui-même. Aussi est-ce par une étude sur Cicéron, comme homme public et homme privé que s'ouvre le livre de M. Boissier. Il explique sa conduite poli-tique, sans l'absoudre tout à fait des fautes dans lesquelles l'entraînaient la faiblesse de son âme et son imagination mobile. M. Boissier prend un terme moyen, qui est la justice. La sincérité de ses jugements est toujours adoucie par la sympathie qu'il éprouve sans le vouloir pour les charmes de l'esprit de Cicéron et l'honnêteté de son caratère. Il n'a pu vivre si long-temps aveclui sans ressentir pour c'est homme aimable et ce grand écrivain une vive affection qui ne l'a-

veugle pas; mais qui tempère sa rigueur.

Après avoir lu l'appréciation de M. Boissier, on peut condamner quelquefois Cicéron; mais on le plaint et on l'aime. Parmi ses amis, dont M Boissier nous présente ensuite le tableau, se trouvent les personnages les plus opposés. Le sévère Caton et le rudes Marcelin y son près du doux et sage Sulpicius et du prudent Atticus. Calius, le débauché, le sceptique, y fait res-sortir par le contraste l'austérité de Brutus. César aussi y est étudié avec une sympathie qui n'empêche pas de juger sévèrement ses projets. Avec les lettres de Cicéron, on pénètre dans son camp, pendant la guèrre des Gaules. On le saisit à des moments de loisir, quand il cause de grammaire et de poésie entre deux victoires. Avec ses discours, on surprend l'effet que produisait ses victoires qui étaient à la fois des découvertes et des conquêtes, et l'admiration qu'elles excitaient à Rome. L'ouvrage de M. Boissier se termine par une rapide esquisse de la figure d'Octave. Ce fut le dernier ami de Cicéron et en même tempsson bourreau. On ne peut pas exiger que M. Boissier lui soit très-favorable. Toutefois il le juge sans colère, avec impartialité et sur son témoignage. C'est en analysant son testament politique conservé par l'inscription d'Ancyre, qu'il nous dit ce qu'il faut penser de son caractère et de sa vie. Tous ces personnages que M. Boissier a pris pour l'objet de ses études, depuis Atticus jusqu'à Octave, ont le privilége d'exciter aujourd'hui l'attention publique. Il a eu raison de les étudier dans les livres de Cicéron, ils ne sont nulle part aussi vivants que là. On a aussi l'avantage, comme je le disais tout à l'heure de les y trouver tous réunis. Et quand on vient de lire le livre où M. Boissier a successivement étudié les principaux correspondants de Cicéron, on peut dire qu'on vient de visiter toute la Société romaine et son

Librairie Hachette, in-8 broché, 7 fr. 50,

Faits Divers.

Voici une nouvelle qui intéresse au plus haut degré toutes les marines du globe, le monde savant, - le monde sensible. S'il fallait en croire un télégramme américain (mais les télégrammes américains sont fort sujets à caution,)le capitaine Hall aurait écrit des régions arctiques, à la date de décembre 1864, qu'il avait lieu de supposer que trois des hardis compagnons de Franklin existaient encore. Le capitaine Crozier qui prit le commandement de l'expédition, à la mort de Franklin, serait du nombre des survivants, qui auraient ainsi, pendant dix-sept ans, vécu dans les glaces, de la vie des Esquimaux. - Bullier.

-Les avis de Guadeloupe donnent des détails sur l'ouragan qui a dévasté ce pays. Beaucoup de personnes ont péri. La détresse est extrême. La récolte du coton et du café a été détruite. Les îles Marie-Galante et les Saintes n'offrent qu'un amas de ruines. A Marie-Galante, 250 personnes avaient péri. Il y a eu aussi beaucoup de victimes aux Saintes. Toutes les maisons, excepté une seule, se sont écroulées.

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

JOURNAL DU SOIR Rédacteur en chef : A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris: Un an. 52 fr. (au lieu de 64 fr.)
Six mois. 26 fr. (au lieu de 32 fr.)
Trois mois. 13 fr. (au lieu de 16 fr.)
Uu mois. 450 (au lieu de 6 fr.)

L'Avenir national se vend dans les gares de ch. de fers En souscrivant, dès à présent, un abonnement de troi. mois, à dater du 1er novembre prochain. on recevra le journal gratuitement jusqu'à cette époque, et tout ce qui a paru du roman en cours de publication : Les Souvenirs

d'une Favorite, par Alexandre Dumas.

Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris à l'ordre de l'Administrateur de l'Avenir national, 9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

Extraits des annonces contenues dans le numéro 40 du journal l'Echo du Quercy, du 7 octobre 1865.

Etude de Me BOUSQUET-PONTIÉ, avoué à Figeac. Le 2 novembre 1865, jour de jeudi, à 2 heures du soir, il sera procédé à la vente par adjudication des biens immeubles ci-après désignés, en l'étude de

Me Antonin Coussieu, notaire à Figeac, commis pour recevoir les enchères. Cette vente est poursuivie à la requête du sieur Louis Moussié, boulanger, demeurant à Figeac, con-

tre la famille Vilhès, demeurant aussi à Figeac. Cette vente, qui se fera en un seul lot, consiste en une maison avec cour, étable et hangar, d'une superficie totale de un are 40 centiares. Elle est composée au rez-de-chaussée d'une boutique et arrière-boutique avec four ; à l'entre-sol et au nivean de la cour est un grenier. Au premier et au second étages sont deux pièces dépendantes l'une de l'autre ; au-dessus

MÊME ÉTUDE.

A la requête du sieur Jean Bru, aubergiste, demeurant à Figeac, contre et au préjudice de Virginie Lacombe, aubergiste, veuve de Jean Mage, demeurant et domiciliée à Rouquayrous, commune de Labastide, les biens immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, le dix novembre 4865, jour de vendredi, à neuf heures du matin, savoir :

1º Une Terre, contenant un hectare 15 ares 30

2º Un Pré, contenant 62 ares 40 centiares ;

3º Une Terre, contenant 50 ares; 4º Un Pré, contenant un hectare 12 ares 80

5º Un autre Pré, contenant 20 ares 90 centiares ; 6º Une Châtaigneraie, contenant un hectare 58

7º Une Terre, contenant 37 ares 90 centiares; 8º Un Pré, contenant 44 ares 40 centiares.

9º Une Châtaigneraie, contenant un hectare 58 10º Un Pré, contenant 10 ares 70 centiares;

11º Une Maison,

12º Le sol de ladite maison et un Pâtus, contenant 3 ares.

13º Une Grange, contenant 2 ares 40 centiares; 140 Un Four et un Pâtus, contenant un are 32

45° Une Etable, contenant 40 centiares.

Cette vente aura lieu en trois lots:

Le premier lot comprend les immeubles portés aux numéro un, deux, quatre et cinq. — Mise à prix 200 fr. Le second lot comprend les immeubles portés sous les numéros six, sept, huit, neuf et dix — mise

sous les numéros trois, onze, douze, treize, quatorze

Il est observé que tous les biens portés aux pre-miers et troisième lots, sont situés à Roucayrous, commune de Labastide, et que ceux portés au second lot paraissent situés à Bernardet, même commune.

Après que les trois lots qui comprennent tous les biens à vendre auront été adjugés, ils seront réunis et remis aux enchères en bloc, sur une mise à prix composée du montant de l'adjudication des lots adjugés et de la mise à prix de ceux non enchéris. Si cette mise à prix est couverte, les adjudications partielles seront pour non avenues ; dans le cas contraire, elles seront définitives.

Sous-Préfecture de Figeac.

Expropriation pour cause d'utilité publique

Un jugement du tribunal civil de Figeac, en date u 30 août 1865, prononce, pour cause d'utilité publique, l'expropriation des terrains indiqués ci-dessous, appartenant à divers propriétaires de la com-

mune de Felzins, savoir :

1º Bringuie, (Jean), pere, demeurant à Felzins, pour 77 centiares de pré;

2º Delhos (Marc), et Joanny (Jeanne), maries, demeurant à Felzins, pour 6 ares de pré;

3º Bringuié (Jean), fils, demeurant à la Galdonie, commune de Felzins, pour 9 ares 48 centiares de

4º Boisse (Joseph), demeurant à Felzins, pour 3 ares 40 centiares de pré ;

Etude de Me DAMBERT, avoué à Gourdon. Extrait d'une demande en séparation de biens.

Suivant exploit de Maurice Tourriol, huissier à Gourdon, en date du 28 septembre 4865, dame Anne Rouquié a formé une demande en séparation de biens contre Guillaume Lacombe, son mari, marchand de vin, habitant de Dégagnac.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Naissances.

15 octobre. Fourguières (Marie), au moulin de Labé-

Gregoire (Léontine), rue Valentré. Marty (Hippolyte), rue Clément-Marot. Valette (Marie-Eugenie-Ludovine), rue St-James.

Décès.

Parrieu (Jean), propriétaire, 78 ans, rue Brives

Balitrand (Marie), sans profession, céli-bataire, 48 ans, hospice. Alos (Laurence) 45 mois, rue Rempart. Calvet (Antoine), bourrelier, 74 ans,

rue St-Barthélemy. Parvieux (Louis), peintre, 58 ans rue de la Liberté.

BULLETIN FINANCIER.

16 octobre au comptant: Dernier cours. Hausse. Baisse 3 p. % emprunt de 1864. 67 70 » » 22 4 1/2 pour 100» au comptant : 17 octobre 1865 3 pour 100...... 67 82 » » 18 4 4/2 pour 100..... » » » au comptant: 3 pour 100..... 4 1/2 pour 100..... 96 » » » »

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

TOUTES FAITES.

FABRIQUE SPECIALE D'APPAREILS A DISTILLER MAISON EGROT, FONDÉE EN 1780

No 8 750

APPAREIL PORTATIF à distillation continue, breveté s. g. d. g., pouvant être transporté sur place pour la distillation des vins. Ses principaux avantages sont d'être peu volumineux, de bien épuiser les vinasses, d'être facile à conduire et à nettoyer, de donner un degré facultatif en alcool qui s'elève jusqu'à 90°; de présenter une économie de 30 0\0 sur le combustible. Vendu tout complet avec sa charrette, son fourneau en tôle forte à double circulation de flammes, sa pompe, son réservoir à vin. Il est d'un prix relativement moindre que beaucoup Appareil Egrot à distillation continue, breveté s.g.d.g., présentant les mêmes avantages que celui ci-dessus, vu qu'il est basé sur les mêmes principes : numéros selon la quantité distillée par 24 heures.

id.

QUANTITÉ DE VIN DISTILLÉ PAR L'APPAREIL. 30 hectolitres No 5 200 hectolitres Appareil à rectifier complet (avec ou sans générateur) No 6 300 No 0 produisant 2 hectolitres d'alcool à 960 par jour No 1 id. 5 id. id. id. No 2 id. 10 id. id. No 7 500

id. No 2 id. 10 No 4 id. 15 No 4 120 id. - No 9 1000 id. Générateur verticaux, nouveau système, ne nécessitant aucune construction de fourneau, avec son pied en fonte, cuvette formant cendrier et bouteille alimentaire, nouveau système, depuis un cheval jusqu'à 10 cheveaux.

26, Boulevard Poissonuière, au 2me.

No 3

Maison renommée pour ses belles teintures sur les Robes de Taffetas, de Moire, ctc. etc., qui sont rendues aussi BELLES QUE NEUVES, ET TEINTES

CONFECTION DE PARIS.

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE

A Canors, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

sprescriptions de la loi du 28 avril 1816 relatives au transit.

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la Méthode de Pierre Simon, (voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies). Ecrire à M. MI-GNAL SIMON, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu PIERRE Simon. S'adresser aussi à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

Rasoir double cémenté

Prix: S fr. la paire.

Chez Bayles, Jne, rue de la Liberté, A Cahors.

A LOUER

au 1er étage, situé rue Portail-au-Vent,

S'adresser à M. Moncoutier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.

avec écurie et remise.

AVIS

Compagnie anonyme de magasins publics et généraux à Bordeaux, avec salle de vente publique.

L'administration porte à la connaisance du public qu'elle vient de désigner comme agents correspondants:

A Cahors: M. Caprais Cayla;

A Puy-l'Evêque : M. Tissendié;

A Luzech: M. Richard;

A Douelle: MM. Laparra et Sers, a M. Aymar (Hippolyte), chargé de la auxquels ont peut s'adresser pour toutes opérations de consignation, avances, magasinage, ventes et achats sur la place de Bordeanx.

AVIS & DESCRIPTION

Un professeur habitué à préparer des jeunes gens pour les Ecoles Impériales Vétérinaires, les Postes, les Contributions indirectes, etc., - demande à donner des répétitions.

S'adresser au bureau du Journal.

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE la Veuve Farnier de St-André Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, par décret impérial.

Exiger: Pot en falence, papier blanc, cachet rouge, initiales Dépôts: à Cahors, ch. Vinel; à Saint-Céré, Lafon; Catus, Cambonnat; à Puy-Lévêque, Deleneil; à Grada, Lafon-Bessière, ph.; à Gourdon, Cabanès ph.

A VENDRE

UNE MAISON

située à Gramat, place du Marché.

Cette Maison se compose de Caves, vaste Rez-de-Chaussée, premier Etage plusieurs appartements, et grand Galetas. Il y a aussi un Jardin. Cette Maison a deux entrées: l'une

sur la place, l'autre dans la rue. Un Café, fort achalandé, a été longtemps exploité dans cette maison par M. Taule, qui en était le propriétaire.

vente. On donnera des facilités pour le paie-

LA REGLISSE

Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

vins du Lot-et-Garonne dans les caves

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.